



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

croissance

Question écrite n° 24627

Texte de la question

M. Jean de Gaulle remercie M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer les éventuelles mesures qu'il entend prendre pour adapter la loi de finances pour 1999 à la conjoncture économique et tenir, notamment, compte d'une croissance prévisible inférieure aux estimations particulièrement optimistes du Gouvernement. Regrettant son refus d'écouter les mises en garde de l'opposition dans ce domaine, il souhaiterait connaître ses intentions quant à la perspective d'une discussion prochaine par le Parlement d'une loi de finances rectificative, à la suite de sa reconnaissance, lors de l'émission « Le Grand-Jury RTL-Le Monde » du 10 janvier dernier, de difficultés pour atteindre « l'objectif de croissance de 2,7 % en 1999 », sur lequel le texte gouvernemental avait été construit.

Texte de la réponse

Le Gouvernement table à présent pour 1999 sur un taux de croissance compris entre 2,2 % et 2,5 %. Le ralentissement de l'activité au premier trimestre perceptible dans les enquêtes devrait être suivi d'un rebond d'ici au second semestre. Ce diagnostic est partagé par la grande majorité des experts consultés le 30 mars lors de la réunion du groupe technique de la commission des comptes de la Nation. Si un ralentissement de l'activité est, en règle générale, de nature à peser sur les recettes fiscales de l'exercice, ce phénomène ne concerne que la part des recettes déterminées par la conjoncture économique immédiate. Il faut rappeler que les recettes fiscales de l'exercice 1999 sont à hauteur de 40 % (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés), déterminés par des éléments d'assiette constitués en 1998. La sensibilité à la conjoncture s'en trouve limitée. En outre, les recettes de TVA devraient rester dynamiques du fait de la vigueur persistante de la consommation. Du côté des dépenses, le Gouvernement est fermement attaché à l'objectif d'une progression des dépenses de l'Etat limitée à 1 % en volume en 1999. Dès lors, la révision des prévisions de croissance n'est pas de nature à modifier l'équilibre économique et financier par la loi de finances initiale.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24627

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 541

Réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3449